

NOTE D'INFORMATION



Mise à jour de la check-list de demande de libération de lot de vaccin / sérum

L'Agence Marocaine du Médicament et des Produits de Santé (AMMPS) porte à la connaissance des établissements pharmaceutiques industriels de **la mise à jour de la check-list relative aux demandes de libération de lots de vaccins et de sérums, applicable à compter du 22 septembre 2026.**

Cette mise à jour précise les informations et pièces à fournir pour la constitution des dossiers de demande de libération de lots, notamment celles relatives au produit, au lot concerné et à son statut de commercialisation.

Les établissements concernés sont invités à prendre connaissance de cette nouvelle version et à l'utiliser pour toute nouvelle demande de libération de lots de vaccins ou de sérums déposée auprès de l'AMMPS.

La check-list actualisée est disponible sur le site officiel de l'AMMPS.

Rabat, le 22/09/2026

